

Paris, le 19 novembre 2007

Reporters sans frontières  
Contact : Jean-François Julliard  
Tel : (33) 1 44 83 84 84  
E-mail : julliard@rsf.org

Langage : Anglais et Français

**Conseil des droits de l'homme – Examen périodique universel  
Première session – 7 au 18 avril 2008**

**Contribution de Reporters sans frontières, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial, à propos de la situation de la liberté de la presse au BAHREIN**

### **Exposé de la situation de la liberté de la presse**

Les journalistes bahreïnais se montrent progressivement de plus en plus critiques envers les autorités, mais le code de la presse, qui comprend toujours des peines de prison allant de six mois à cinq ans, ne permet pas de leur assurer des conditions de travail normales. De ce fait, l'autocensure reste encore pour eux le meilleur moyen de garantir la pérennité de leur emploi.

### **La situation de la liberté de circulation des informations sur Internet**

De nombreux sites d'informations et blogs politiques sont régulièrement bloqués notamment avant les échéances électorales, comme cela avait été le cas en octobre 2006 avant les élections législatives. Les autorités ont tenté en 2005 de renforcer la censure des publications en ligne en exigeant notamment l'enregistrement des sites bahreïnais auprès du ministère de l'Information. Mais cette réglementation n'a pas encore été appliquée.

### **Mesures prises par l'Etat pour améliorer la situation**

Le Conseil consultatif bahreïni (Chambre haute du Parlement) a voté, le 28 mai 2007, de nouveaux amendements au Code de la presse et des publications. En plus de la dépenalisation des délits de presse, ce texte garantit que les rédacteurs en chef de médias ne seront plus poursuivis pour des articles incriminés dont ils ne seraient pas les auteurs. Ce texte doit encore être approuvé par les députés de la Chambre basse qui avaient rejeté en 2005 un premier projet de réforme de la loi qui prévoyait la dépenalisation des délits de presse.

## **Collaboration avec les organisations non gouvernementales (ONG)**

Les autorités bahreïniennes souhaitent collaborer avec les organisations internationales de défense des droits de l'homme. Au lendemain de la publication, en octobre 2007, du classement annuel de la liberté de la presse de Reporters sans frontières, le ministère bahreïni de l'Information a contacté l'organisation pour organiser une mission d'investigation en 2008. Cependant, les organisations locales de défense des droits de l'homme ne bénéficient pas de la même écoute.

## **Recommandations**

Reporters sans frontières recommande l'adoption par la Chambre basse du parlement bahreïni du projet de loi approuvé par le Conseil consultatif. Cette initiative pourrait avoir des répercussions sur l'ensemble du Moyen-Orient.

## **Méthodologie**

Les informations présentées dans cette note ont été collectées et vérifiées par Reporters sans frontières. L'organisation dispose notamment d'un réseau de correspondants présents dans 130 pays dans le monde ainsi que d'un réseau d'organisations partenaires présents dans une vingtaine de pays.

Dans certains pays, un journaliste peut passer plusieurs années en prison pour un mot ou une photo. Parce que emprisonner ou tuer un journaliste, c'est éliminer un témoin essentiel et menacer le droit de chacun à l'information, Reporters sans frontières, fondée en 1985, œuvre au quotidien pour la liberté de la presse.

Reporters sans frontières  
47 rue Vivienne - 75002 Paris – Tel : 33 1 44 83 84 84 – Fax : 33 1 45 23 11 51  
rsf@rsf.org - Plus d'informations ➔ [www.rsf.org](http://www.rsf.org)